

Vidéo-surveillance Le choix du maintien

Afin d'évaluer l'utilité du dispositif de vidéo-surveillance urbaine, la municipalité a commandé un audit. Au vu des résultats, la ville s'est prononcée sur son maintien en conseil municipal.



Pour conserver son système de vidéo-surveillance, la municipalité s'engage à moderniser ses équipements, et à améliorer la formation de ses opérateurs.

C'était l'un des engagements de campagne de la nouvelle équipe municipale : après avoir commandé un audit sur la sécurité à Colombes, et initié suite à ses recommandations une véritable mutation de la direction prévention-sécurité, la mairie en a fait de même pour le dispositif de vidéo-surveillance, installé sur la commune depuis 2003.

LA DÉLINQUANCE PASSÉE AU CRIBLE

La synthèse des résultats de cet audit a été rendue publique au cours du dernier conseil municipal, et sujette à débat (cf. p. 22). Elle met en valeur l'intérêt d'un tel système : à la fois outil de prévention contre les faits de délinquance et de tentatives de vol, et soutien logistique aux investigations des forces de l'ordre. L'analyse des images enregistrées tout au long de l'année permet également d'isoler les pics « d'activité » dans le temps. Ainsi, les après-midi, en début de semaine, et les fêtes de fin d'année, se révèlent être les périodes les plus exposées.

Dans ce domaine, on distingue les faits de délinquance générale (vols, dégradation de véhicules, cambriolages) des faits de délinquance générale (crimes et délits, trafics de stupéfiants). Entre février 2008 et avril 2009,

l'audit révèle que la vidéo-surveillance a permis de détecter 193 faits de délinquance, sur les 6784 recensés durant l'année.

L'éventail des missions pouvant être remplies par les opérateurs qui scrutent, 24h sur 24, le mur d'écrans retransmettant les images, est pour sa part très large. Du stationnement sauvage aux comportements suspects, les objectifs sont multiples, et sont appelés à être mieux définis encore, notamment dans le domaine de l'appui aux forces de sécurité sur le terrain, ou du suivi des trafics de stupéfiants. Pour le 1^{er} semestre 2009, 90 enquêtes de la PJ ont nécessité la réquisition d'images de vidéo-surveillance, chiffre qui a augmenté de 90 %.

DE MEILLEURES FORMATIONS ET ÉQUIPEMENTS

C'est dans ce sens que l'audit pointe du doigt la formation des agents municipaux opérant au poste de police. Celle-ci doit être perfectionnée, pour permettre à ces derniers de capter efficacement les images qui serviront aux investigations de la police municipale, et surtout de la police nationale. Cette dernière est en effet en communication quotidienne avec la police municipale, via un écran en interne et une ligne directe.

TROIS MILLIONS D'EUROS INVESTIS

Ce bilan factuel s'avère nécessaire, lorsque l'on sait quel investissement représente l'installation et l'exploitation des caméras colombiennes : près de 3 millions d'euros, chiffre qui devrait augmenter dans les années à venir. La municipalité ayant fait le choix de garder le dispositif, le matériel utilisé doit être adapté en conséquence. La sécurité du réseau, les caméras de « génération 1 », et plus généralement la maintenance du système, sont concernées par cette mise à jour, qui devrait s'effectuer progressivement.

Le choix est fait pour Colombes d'utiliser à bon escient une technologie pour qu'elle ne porte pas atteinte à la vie privée (les seuls espaces filmés sont publics) et se développe en coordination rapprochée avec les services de sécurité municipaux et nationaux. ■

UNE DIMENSION ÉTHIQUE INDISPENSABLE

L'utilisation d'un parc de vidéo-protection doit se faire dans le respect de la vie privée. Pour éviter les dérapages, la discrimination dans l'observation des comportements des personnes, l'équipe municipale a décidé d'ajouter à la modernisation de son équipement, la création prochaine d'un comité éthique et citoyen. Le but : faire de la vidéo-surveillance un dispositif transparent, et « veiller au respect des conditions légales d'utilisation de ce système », précise Julien Gautier, conseiller municipal délégué à la Prévention et la sécurité. Cette assemblée sera chargée de mettre en place une charte éthique, afin d'encadrer le fonctionnement du dispositif, et permettra aux citoyens de Colombes d'interpeller la municipalité, sur la bonne marche de la vidéo-protection.

CHIFFRES CLEFS

61 C'est le nombre de caméras actuellement en service sur le territoire de Colombes. À comparer avec d'autres communes de taille équivalente dans la région Ile-de-France : 75 à Asnières (pour 87 000 habitants), 60 à Argenteuil (pour 94 000 habitants).

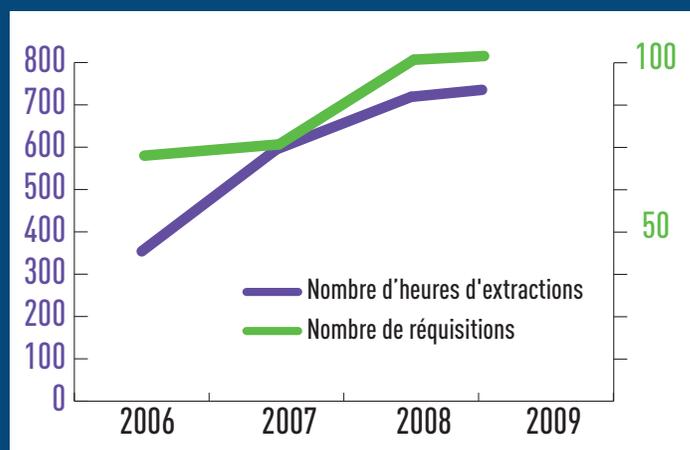
2 814 526 C'est le coût total, jusqu'à cette année, du système de vidéosurveillance de Colombes, qui comprend les frais d'investissements et les charges d'exploitation du dispositif.

10 C'est le nombre d'opérateurs et de techniciens en charge du secteur « vidéo-surveillance » au sein de la direction prévention et sécurité.

LE GRAPHIQUE

Les enquêtes facilitées par la vidéo-protection

C'est l'un des enseignements majeurs de l'audit réalisé à Colombes : depuis trois ans, le nombre de réquisitions d'images par les services de la police judiciaire sont en nette augmentation. Le nombre d'heures de bande extraites à cet effet augmente donc lui aussi en conséquence, preuve que le dispositif devient un outil d'investigation à part entière.



UN SYSTÈME EN VOIE DE MODERNISATION

L'optimisation du système de vidéo-surveillance est une préoccupation quotidienne au sein de la direction prévention-sécurité. Hacène Tighremt, son directeur, rappelle que « la vidéo-surveillance a été mise en place, avec deux objectifs : anticiper l'événement délictueux, et mettre à disposition des images-clés de justification, en cas de vol ou d'agression ». Avec le temps, les opérateurs et policiers municipaux, qui se relaient en permanence devant les écrans, ont eu à gérer des missions de plus en plus variées : communiquer avec les agents sur le terrain, permettre par leurs rapports d'augmenter les rondes dans un secteur donné... L'audit permet aujourd'hui d'apporter les recommandations nécessaires pour faire passer le dispositif colombien « à un stade techniquement supérieur », note Hacène Tighremt. Pilotage à distance, suivi des utilisateurs... Cette mise à jour attendue par le service s'accompagnera, dès 2010, d'une formation accrue des opérateurs « notamment sur la détection sur écrans des faits anormaux à signaler au service de police », conclut le directeur.

INTERVIEW

« C'est un outil dont je ne veux pas me priver »



Philippe Sarre, maire de Colombes

Quelles sont les raisons qui ont poussé la municipalité à commander un audit sur la vidéo-surveillance ?

Depuis longtemps, la vidéo-surveillance fait l'objet de nombreux débats, notamment d'ordre idéologique. J'ai souhaité aborder

le sujet sous un angle pragmatique. Il n'y a de fait jamais eu d'étude préalable à l'installation de ces caméras. Le seul objectif annoncé à l'époque était d'améliorer la sécurité, ce qui est trop vague. Nous souhaitons avoir des éléments factuels, pour nous permettre d'apporter des améliorations techniques au dispositif, et de mieux former les opérateurs. Notre travail sur cet audit est une forme d'aboutissement de nos engagements de campagne.

Les résultats de l'audit impliquent-ils à court terme, des changements dans la politique de la ville en matière de sécurité ?

Il y a plusieurs enseignements à tirer de l'audit, d'abord au niveau fonctionnel : il y a une mise à niveau à réaliser, qu'il s'agisse du changement des caméras, des enregistreurs, des logiciels, la formation des opérateurs... Tout ceci a un coût, qui doit être évalué.

L'audit nous a aussi aidés dans notre décision d'abandonner ou de garder ce système en place, en l'améliorant. Nous pouvons le dire, nous avons fait le choix du maintien de ce dispositif, en le gardant à quelques ajustements près à l'identique.

L'amélioration du dispositif se fera en trois étapes : dans un premier temps, une mise aux normes générale ; puis ensuite, des formations intensives pour faire de nos opérateurs de véritables « chasseurs d'images ». Enfin, nous procéderons à terme au repositionnement de plusieurs caméras, pour assurer une protection équitable dans tous les quartiers, pour les habitants comme pour les entreprises.

L'audit note une baisse de la délinquance de proximité sur les deux dernières années dans de nombreux quartiers. La vidéo-surveillance a-t-elle selon vous un effet dissuasif ?

C'est difficile à dire : la politique générale de proximité à Colombes a été mise en place sans moyens de contrôle. Nous ne pouvons pas regarder l'impact des méthodes employées, car nous n'avons tout simplement pas d'outil d'évaluation pour le faire. L'audit nous permet au moins d'avoir un instantané de la situation. Mais je ne suis pas dans la politique du chiffre : jamais on ne pourra calculer avec précision l'effet dissuasif d'une caméra. La vidéo-surveillance a malgré tout montré son utilité pour les services de la police nationale et la police municipale : lors de flagrants délits, ou différents trafics de drogue ; lors de grandes manifestations, comme les matches au stade, où l'on peut observer, analyser les déplacements de foule en direct ; lors de regroupements de bandes à Colombes, enfin, où l'on peut repérer et suivre leurs mouvements. Je ne veux pas surévaluer la vidéo-surveillance. Elle ne règle pas tous les problèmes, mais c'est un outil dont je ne veux pas me priver, d'autant qu'il contribue à rassurer les Colombiens.

UN CADRE JURIDIQUE PRÉCIS

La loi du 21 janvier 1995 définit les missions que peut aider à remplir un parc de caméras installé dans une commune. Ce sont notamment la protection des bâtiments et installations publiques, la régulation du trafic routier, la constatation des infractions aux règles de la circulation, la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, y compris dans les établissements ouverts au public. La loi précise que les caméras ne doivent pas filmer l'intérieur des immeubles d'habitation, ni leurs entrées. Tout officier de police judiciaire ou magistrat peut, par réquisition judiciaire, avoir accès à la lecture et la copie d'images provenant de caméras de vidéo-surveillance. De manière générale, seules les autorités publiques compétentes en matière de voie publique peuvent visionner les images prises sur cette dernière.

UN OUTIL D'INVESTIGATION

Sauf cas de flagrant délit, d'enquête préliminaire ou d'information judiciaire, les services de police ne peuvent conserver les enregistrements effectués au sein du local de vidéosurveillance, plus d'un mois. À Colombes, les images sont conservées en général une semaine. Si elles ne peuvent systématiquement être utilisées comme moyen de preuve (il appartient en fait au juge d'apprécier la qualité de la dite preuve), elles restent un outil d'investigation couramment employé pour aider à l'avancement d'une enquête. Chaque commune installant sur son territoire un dispositif de vidéo-protection se doit d'en informer ses habitants. Toutefois, face au nombre grandissant de parcs de caméras gérés par des collectivités locales, l'État réfléchit à une possible mise en place de panneaux de signalisations, indiquant aux passants les zones filmées.



Groupe PS

Julien Gautier : « L'État (...) incite les collectivités locales à s'engager toujours plus massivement alors qu'il est défaillant dans une mission qui est pour lui régaliennne. (...) Nous sommes plus que jamais opposés à la prolifération non maîtrisée de la vidéosurveillance à Colombes. Nous avons une approche pragmatique. (...) Le réseau peut s'avérer utile, notamment sur la délinquance de voie publique, pour l'amélioration du taux d'élucidation des affaires, et pour le guidage opérationnel des forces de police. (...) Mais ce maintien doit s'accompagner d'une remise en état et de l'amélioration du système. (...) Maintien, amélioration qualitative, garantie éthique : (...) nous souhaitons faire une utilisation proportionnée de la vidéo-protection. »



Groupe Communiste

Aïssa Ben Braham : « La cause première de l'insécurité, c'est le développement du chômage, de la précarité, des emplois kleenex et de la pauvreté qui envahit nos villes. (...) Que nous révèle l'audit ? Un coût à la charge de la ville de 2, 8 millions d'Euros en cinq ans, une mise en place sans concertation, sans définition structurante (...), des personnels non motivés, mal formés. (...) Notre groupe, votera la remise aux normes dans le sens d'un moratoire qui gèle toute extension de ce dispositif. Il nous paraît évident que les caméras ne régleront pas sur le fond les problèmes qui affectent les habitants. Nous souhaitons qu'une action forte et résolue soit conduite auprès des services de l'État pour que la ville retrouve des effectifs de police nationale en nombre suffisant. »



Groupe Les Verts

Claire Gagnière : « La vidéosurveillance est aux yeux d'une partie des Colombiens la partie émergée de l'iceberg de la politique de sécurité. Celle qui leur donne le sentiment que les problèmes sont traités (...) alors que les effets, que l'audit confirme, sont loin de ceux escomptés par cette population. »

Dominique Frager : « Nous aurions voulu un redéploiement raisonné et raisonnable, une diminution du nombre de caméras pour ne garder que celles qui sont utiles (...) Nous pensons qu'il est urgent d'élargir la panoplie des actions liées à la sécurité. Une des sources de l'insécurité réside dans les formes contemporaines d'insécurité sociale. (...) La vidéosurveillance n'est pas un outil répondant à tous les problèmes de sécurité, c'est pourquoi nous votons contre. »



Groupe Citoyens Autrement

Édouard Phanor : « Si l'utilisation de la vidéo-surveillance conjointe à une indispensable présence de la police nationale et de proximité peut être un outil de prévention, alors nous sommes pour. Il faut prendre en compte que l'effectif de la police nationale a baissé (...) Les études faites sur une vidéo-surveillance de qualité restent cependant mitigées. Non la vidéo-surveillance n'est pas l'Eden de la sécurité ! (...) Il sera nécessaire de réfléchir à un redéploiement des caméras dans des lieux stratégiques et de conforter le système de vidéo-surveillance tant sur le plan technique qu'humain afin qu'il soit opérationnel. (...) Nous disons oui à une vidéo-surveillance surveillée. »



Groupe Modem

Laurent Trupin : « Ce qui est important, c'est que les Colombiens ont l'impression que l'insécurité progresse. Dans ce cadre, vous nous faites voter une délibération uniquement sur la vidéo-surveillance, c'est une réponse tronquée, et donc inacceptable. Nous avons besoin d'un débat public sur la sécurité. (...) Si on finance la vidéo-surveillance, que va-t-on faire en moins ? Moins de policiers municipaux ? (...) Vous nous proposez un vote en noir et blanc (...) sans connaître le tableau global. (...) La sécurité passe pour nous une présence sur le terrain, par la police de proximité (...) La vidéo-surveillance c'est pour protéger les biens. Si on veut protéger les personnes, il faudra quatre, cinq fois plus de caméras, ce n'est pas forcément la ville dont on rêve. »



Groupe UMP

Lionel Rainfray : « Notre action n'avait qu'un seul but et a d'ailleurs été atteint, c'est la sécurité des Colombiens, à travers deux actions toutes simples : une police municipale armée, et une vidéo-protection digne de ce nom. (...) Arrêtons de parler de chiffres sur l'efficacité : elle est démontrée par le nombre de cas résolus. (...) Achetez donc une bonne vingtaine de caméras, et mettez-les à la disposition des Colombiens. »

Rama Yade : « Les agents de la PM témoignent régulièrement d'une insuffisance de leurs effectifs (...) Je vous félicite donc de maintenir ce dispositif. Ce maintien est la validation de ce que nous avons dit depuis le début, à savoir qu'il y a un problème à Colombes. (...) Lorsqu'on a rien à se reprocher, on a pas à avoir peur pour sa liberté individuelle. »